

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 19 février 2010, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 12 Février 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, DOIX Dominique, BLANC Marie-Claude, PERRIER Paul, VERNAZ André, DOIX Thierry, SEVESSAND Guy, BOCHET Thierry, BOCHET Nicolas, LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle, CROISET Yann, MURAT Louis, COMBAZ-DEVILLE Pascal, ROBERT Jacques, PHILIPPE Jean-Pierre.

ABSENTS REPRESENTES : Mme GERARD Monique par M. Nicolas BOCHET
Mme TOMASINI Annie par M. Jean Pierre PHILIPPE
M. MALOD Bertrand par M. Yann CROISET
M. BLANC Jean-Pierre par M. André VERNAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Paul PERRIER

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2010 DES TRAVAUX

Le Conseil valide à l'unanimité la programmation des travaux 2010 dans les différents budgets de la collectivité (général, eau, chauffage, forêt) suite aux réunions des commissions travaux et finances. Cette validation intervient en amont du vote des budgets prévus lors du Conseil de mars 2010 et sur la base des recettes confirmées à ce jour. Le vote des budgets et des taux d'imposition pour 2010 est en effet reporté en mars compte tenu des incertitudes liées aux bases d'imposition et des conséquences précises de la réforme de la Taxe Professionnelle. Cette validation de la programmation permettra d'engager rapidement les consultations d'entreprises pour les travaux les plus urgents.

Madame le Maire souhaite par ailleurs qu'une présentation du programme agricole financé par le P.P.T (Plan Pastoral Territorial) soit effectuée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal par la commission agricole.

Approbation des comptes rendus d'activités des ZAC du Centre et du Planay

Les conventions publiques d'aménagement des ZAC signées avec la Société d'Aménagement de la Savoie font obligation à l'aménageur de présenter un compte-rendu d'activités récapitulant les actions menées sur les opérations et les prévisions au cours des années à venir.

ZAC du Centre

A ce jour, les travaux sont quasiment achevés sur l'ensemble de la ZAC. Les dernières ventes sont réalisées par la SAIEM du Champ de Mars qui a procédé à la construction de logements sociaux et à l'accession. Cette opération se solde par un bilan financier excédentaire de 298 K Euros. La commune réalisera les travaux de finition entre les deux bâtiments et sur la place Roger Frison-Roche avec le soutien financier de la Région via les projets de territoire d'Arlysère.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu et le bilan actualisé et autorise la clôture définitive de l'opération sur l'exercice 2010.

ZAC du Planay

Les opérations sont figées dans l'attente de la réalisation de la protection de la zone par dérivation du ruisseau de l'Argentine.

Un débat portant sur l'opportunité de réaliser le projet de dérivation de l'Argentine compte tenu notamment des contraintes administratives s'instaure.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu et le bilan actualisé.

RE-ECHELONNEMENT DU PRET RELAIS TVA (DEXIA)

Un prêt relais TVA a été contracté en 2008 auprès de DEXIA afin de financer la TVA relative aux opérations Médiathèque, salle des fêtes et centre technique municipal, d'un montant total de 1 Million d'Euros (la TVA faisant l'objet d'une recette grâce au FCTVA). Le remboursement était prévu intégralement en 2010. Ce prêt a d'ores et déjà fait l'objet d'un remboursement anticipé en 2009 de 400 000 €. Pour le remboursement du solde, il est proposé de le ré-échelonner : 400 000 € en 2010 et 200 000 € en 2011.

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le maire à signer le contrat de prêt à intervenir avec DEXIA Crédit Local.

PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SICA DU BEAUFORTAIN ET DU VAL D'ARLY

Le Conseil décide de prendre part au capital de la SICA d'alpage du Beaufortain et du Val d'Arly, nouvellement créée, en acceptant la souscription d'une part sociale de 15 Euros.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Suite à la demande de classement de la Commune de Beaufort «commune touristique», il s'avère que le dossier de demande de classement de l'Office du tourisme doit être renouvelé.

Le Conseil municipal autorise madame le Maire à solliciter le renouvellement du classement en catégorie 3* de l'Office de Tourisme auprès de la Préfecture.

DECISION CONCERNANT LA PVR A LA LISTIERE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de réalisation d'une voirie dans le secteur de la Listière en lien avec un programme privé d'urbanisation du secteur, secteur pour lequel un emplacement réservé est prévu au PLU.

Compte tenu d'une part du zonage applicable au PLU dans cette zone, d'autre part des contraintes budgétaires communales et enfin du calendrier envisagé pour ce projet d'urbanisation privé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre en œuvre la procédure de P.V.R (Participation pour Voie et Réseaux). Une modification du PLU devra être envisagée pour modifier l'emplacement réservé.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil la requête en appel formée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon par M. Jean BLANC suite au Jugement du Tribunal Administratif de Grenoble rejetant sa requête de voir annuler le permis de construire attribué à M. & Mme VERINE au lieudit « Le Curtillet ».

Le Conseil autorise Mme le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la Commune, assistée du Cabinet ADAMAS.

PROJET LOTIMMO : SERVITUDE DE COUR COMMUNE ET ENGAGEMENT SUR RETROCESSION VOIRIE

La Sté Lotimmo a déposé un permis de construire pour la réalisation d'une résidence de tourisme à l'Illaz. Pour l'obtention du permis, il est notamment nécessaire que le Conseil se prononce sur plusieurs points, au profit de la Sté :

- 1) L'instauration d'une servitude de passage de canalisations souterraines tous réseaux, et une servitude d'accès et de passage sur les parcelles J 1833 – 1834 et 1905,
- 2) L'instauration d'une servitude de cour commune sur les parcelles n° 1904 – 1905 et 1186

La Sté Lotimmo, quant à elle, constitue une servitude de passage piétons d'intérêt public sur ses parcelles n° 1185 et n° 1130.

Le Conseil se prononce favorablement sur la constitution des servitudes ci-dessus mentionnées et donne un avis favorable de principe pour la rétrocession, à l'issue des travaux, de la voirie dans le domaine public, sous réserve du respect par Lotimmo du cahier des charges applicable en matière de voirie publique.

LIAISON DES DEUX DOMAINES SKIABLES : VALIDATION DE L'INSCRIPTION AU SCOT

Le Conseil municipal prend connaissance de la carte élaborée par le cabinet AIM suite aux réflexions du groupe de travail concernant l'étude de liaison des domaines skiabiles du Planay et du Grand-Mont. Cette étude a été engagée dans la perspective de formaliser des scénarios à intégrer au SCOT en cours d'élaboration sur le territoire d'Arlysère.

Trois scénarios concernant cette future liaison ont ainsi été définis. La mise en œuvre du scénario retenu in fine nécessitera au préalable de poursuivre la réflexion, aussi bien en ce qui concerne les éléments techniques, réglementaires ou financiers.

Suite au débat portant notamment sur l'opportunité de liaison des deux domaines, le Conseil valide à l'unanimité la carte des scénarios telle que proposée.

BAUX DE LOCATION

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les contrats de location avec :

- ✚ L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un appartement en guise de bureaux à la maison Simond,
- ✚ Mme Frédérique DELECROIX, pour la location de l'appartement libéré par Mme JANCQUIN Sandrine, au groupe scolaire de Beaufort, moyennant un loyer mensuel de 337 €.

- ✚ Le GAEC du Cuvy, Monsieur René JARRE et le GAEC de la Gittaz en vue de la régularisation de parcelles communales d'alpages situées au Cuvy, au Sallestet, et à combe Durand.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de trois biens immobiliers situés à La Pierre, La Listière et l'Isérable.

CONTRAT DE PARRAINAGE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Clément MOLLIET, membre de la section nordique du Ski-Club d'Arêches-Beaufort, a obtenu de bons résultats lors de compétitions en haut niveau FFS et FIS. Il est proposé de le soutenir financièrement, en partenariat avec le Ski-Club, jusqu'à son intégration en équipe de France. Le Conseil décide de lui verser 1 500 € par an pendant deux ans et autorise Mme le Maire à signer le contrat de parrainage.

TRANSFORMATION POSTES PERSONNEL COMMUNAL ET MISE A JOUR REGLEMENTAIRE DU REGIME INDEMNITAIRE

Suite aux propositions d'avancements de grade et de promotion interne, le Conseil décide la transformation, à compter des 1^{er} Mars 2010 et 1^{er} août 2010, de postes d'Agents Communaux et la nomination du personnel concerné.

Par ailleurs, suite à la publication de textes au niveau national ayant modifié les règles d'attribution et de calcul des différentes composantes du régime indemnitaire, en vigueur dans la Collectivité depuis 2003, le Conseil décide la mise à jour réglementaire des différentes primes du régime indemnitaire.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

✚ ***Commission environnement :***

- Présentation du contenu de stage de Clémence CARDOT sur le thème du bilan de la charte de développement durable,
- Etat d'avancement de la réflexion sur une seconde chaufferie bois à Beaufort,
- Projet d'une aire de jeux place Roger Frison roche.
- Un bulletin municipal consacré à l'environnement sera préparé avec la commission communication.

✚ ***Commission tourisme :***

- préparation de la saison d'été 2010 pour l'activité VTT et randonnée (ouverture des remontées mécaniques) suite aux réunions avec la SEMAB et l'Office du tourisme.
- Concernant les modalités d'organisation de la fin de saison d'hiver 2010, l'Union des Commerçants d'Arêches Beaufort propose différentes solutions afin de dynamiser cette période notamment la location d'une patinoire synthétique (coût de 25 000 € comprenant la location, le transport et l'installation). La question de la prise en charge de cette location par la Commune est posée (pour : 1 contre : 15 abstentions : 3). Un débat portant sur les difficultés rencontrées par les entreprises locales (notamment les commerçants et artisans) s'instaure.

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée est informée :

- par le Président de la SEMAB des chiffres concernant l'évolution du chiffre d'affaires (semaine de Noël : - 14%, semaine du jour de l'an : - 11% ; à ce jour le chiffre cumulé s'élève à - 3,5 %).
- de l'accueil prévu sur la commune d'un groupe de jeunes de l'ALTAI du 22 mars 2010 au 30 mars 2010.

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
23 MARS 2010 A 20 H 00**